

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Du 9 au 23 avril 2026

Note explicative : FEDER Priorité III « Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité » - OS 2.1 « Efficacité énergétique » - OS 2.2 « Énergies renouvelables »

Programmes FEDER-FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura

Priorité III « Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité » - OS 2.1 « Efficacité énergétique » et OS 2.2 « Énergies renouvelables ».

La présente consultation écrite du comité, organisée dans le contexte de fin de gestion du programme 2021-2027 dont les crédits sont affectés à plus de 65% pour le FEDER, vise à adapter certains documents de mise en œuvre (*propositions de modification en rouge dans les documents de séance en annexe*) :

- **OS 2.1 - Fiche-action pour la rénovation de l'habitat social**

La présente proposition de modification vise une plus grande répartition de l'aide à la rénovation de l'habitat social.

A date, le reliquat disponible sur la maquette FEDER 2021-2027 pour soutenir la rénovation du logement social s'élève à 1,536 M€ (sur une enveloppe initiale de 33,94 M€).

Jusqu'à présent, les 101 dossiers (80 programmés et 21 en instruction), qui mobilisent 32,41 M€ de FEDER, auront permis de soutenir la rénovation de 7 378 logements, soit un soutien européen moyen de 4 392 € FEDER / logement.

Afin d'être en mesure de soutenir un nombre plus important de projets, il est proposé de :

- diminuer et unifier l'aide européenne à 2000 € FEDER par logement
- supprimer un des 3 bonus liés au recours à des matériaux biosourcés pour n'en conserver que deux (pour les menuiseries ; pour l'isolation des parois verticales), chacun de 500 € par logement et cumulable.
- de faire apparaître l'enveloppe financière restante, soit 3,4 M€ FEDER (auxquels ajouter 0,1 M€ pour anticiper de probables sous-réalisation et arrondir à 3,5 M€),
- imposer que le cofinancement régional Effilogis ait été déjà acquis lors du dépôt du dossier de demande et qu'y figure comme pièce obligatoire la notification de décision d'octroi.

- **OS 2.1 – Appel à Projets Rénovation exemplaire des bâtiments publics**

Pour rappel, un appel à projets en soutien des rénovations exemplaires de bâtiments publics scolaires et administratifs (bureaux) a été ouvert en septembre dernier.

Dans le fil des échanges avec les différents candidats qui se manifestent, il est apparu nécessaire de faire apparaître une échéance de travaux en accord avec le calendrier général de gestion du programme 2021-2027.

Ainsi, pour prétendre à l'aide européenne, il est proposé que tous les PV de réception des travaux concernés par le dossier déposé au FEDER doivent impérativement être émis au plus tard le 31/12/2028.

- **OS 2.2 Publication du dernier Appel à projets chaufferies bois avec réseau**

A date, le reliquat disponible sur la maquette 2021-2027 pour soutenir les chaufferies biomasse avec réseaux s'élève à 2,333 M€ FEDER (sur une enveloppe initiale de 24,24 M€).

Jusqu'à présent, la mesure a fait l'objet de 72 demandes d'aide européenne dont 60 dossiers retenus dans le cadre de 3 appels à projets ouverts successivement entre 2022 et 2025 (30 programmés et l'autre moitié en cours d'instruction). Toutes ces opérations lauréates des précédents appels à projets mobilisent 21,36 M€ de FEDER.

Il est proposé le lancement d'un dernier appel à projets de la période 2021-2027, avec quelques évolutions :

- un plafond par opération ramené d'1 M€ à 500 000 € (s'expliquant par un montant moindre de l'enveloppe globale disponible),
- l'obligation de prévoir un réseau de distribution de chaleur d'au moins 3 abonnés pour une efficacité accrue.